

Conseil communal du 23 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point 1. Approbation du PV

Point 2. Règlement d'ordre intérieur du comité de concertation commune-CPAS – Adoption – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a adopté ce mardi 23 avril le règlement d'ordre intérieur du comité de concertation commune-CPAS.

Ce règlement fait office de mode de fonctionnement et a été voté à l'unanimité par la Ville et le CPAS.

Points 3 à 6. Retail Park « Les Archers »/Ville de Soignies – Diverses conventions - Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril quatre conventions importantes concernant les compensations obtenues par la Ville dans le cadre de l'ouverture du Retail Park.

Il y a tout d'abord une convention liée à **la création d'une liaison cyclo-piétonne**. Afin de s'assurer de la réalisation de cette dernière, une garantie bancaire de **344.330 euros** reprenant tous les frais engendrés pour la réalisation de cette liaison cyclo-piétonne a été obtenue.

Une autre convention concerne la **mise à disposition du parking aérien du Retail Park à la Ville**. Cette mise à disposition se ferait en soirée (après 18h30) ou les jours fériés. C'est ce qui est déjà fait, par exemple, pour le parking de la SNCB.

Ensuite, une convention de partenariat a également été rédigée afin d'encourager les **synergies Centre-Ville/Retail Park**. Celle-ci prévoit que chaque cellule des Archers participe financièrement à hauteur de **1€/m² par an** dans l'objectif de **promouvoir et de soutenir le**

commerce sur le territoire de la Ville. Etant donné qu'il y a environ 11.000m² de superficie concernée, la participation s'éleva à **11.000€ par an**.

Enfin, la dernière convention concerne la **mise à disposition de la Ville de l'eau de pluie** provenant du bassin d'orage et contenue dans les citernes d'eau de pluie situées sous le parking du Retail Park.

Cette eau servira à l'arrosage des plantations communales ainsi qu'à l'entretien du bassin d'orage.

La Ville pourra, sans devoir en informer au préalable les exploitants, prélever l'eau des citernes ou procéder à l'entretien du bassin d'orage.

Pour info, La capacité de ce bassin d'orage est de +/- 400m³.

Point 7. « Promo-Logement » ASBL – Désignation des représentants à l'AG – Vote

Point 8. Service des travaux – Acquisition d'une camionnette de type fourgon via la centrale d'achats du SPW – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril l'acquisition d'une camionnette de type fourgon via la centrale d'achats du SPW pour le service des travaux.

Une convention a été conclue entre la Ville de Soignies et le Service Public de Wallonie dans le cadre de cet achat. Celle-ci permet ainsi à la Ville de Soignies de **bénéficier des conditions obtenues par le SPW dans le cadre de ses marchés de fournitures et notamment pour les véhicules de service.**

Le montant de l'acquisition d'une camionnette Renault Master Fourgon confort Diesel s'élève à **23.753€ TVAC**.

Un crédit de 42.500€ permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019. Celle-ci sera donc financée par fonds propres.

La ville aurait souhaité acquérir un **véhicule au gaz**, mais après renseignements pris, cela n'était pas possible car **n'existe pas dans le marché du SPW.**

Point 9. Service des travaux – Travaux d’installation de chauffage, de sanitaire et de VMC – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril les conditions et le mode de passation concernant les travaux d’installation de chauffage, de sanitaire et de VMC du service des travaux.

Ces travaux auront lieu en **deux phases** :

1. Première phase : les **locaux du personnel administratif**;
2. Deuxième phase : les **locaux du personnel ouvrier**.

L’estimation du marché pour ces travaux d’installation est de **69.999€** TVAC.

Un crédit de 70.000€ permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019. Celle-ci sera donc financée par fonds propres et il sera proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Point 10. Parc Spinette – Démontage et remontage d’un mur de clôture – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril les conditions et le mode de passation concernant le démontage et remontage d’un mur de clôture au Parc Spinette.

L’estimation du marché pour ces travaux est de **39.926€** TVAC.

Un crédit de 40.000€ permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2019. Celle-ci sera donc financée par fonds propres et il sera proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Point 11. Acquisition d'une balayeuse – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril les conditions et le mode de passation concernant l'acquisition d'une balayeuse.

L'estimation du montant pour cette acquisition est de **290.000€** TVAC.

Un crédit de 290.000€ permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019. Celle-ci sera donc financée par fonds propres et il sera proposé de passer le marché par procédure ouverte.

Puisque le montant est supérieur à 221.000€, cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne.

Point 12. Site Semaille – Dénomination d'un giratoire – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril l'attribution du nom « Les Archers » au giratoire sur le site Semaille.

Cette dénomination ressort de documents historiques qui attestent de la présence de **la Société royale des archers dans les environs immédiats du site concerné**, cette société ayant par la suite (à cause des travaux de réalisation de la traversée routière, ...) été déplacée vers la rue neuve.

Point 13. Marché de travaux en matière d'éclairage public – Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat Ores Assets – Délibération de principe

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril le renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat Ores Assets.

La durée de ce renouvellement est de **4 ans**.

Cela couvrira l'ensemble des besoins en matière de travaux d'éclairage public.

En ayant recours à cette centrale d'achat, la commune réalise des **économies d'échelle** pour couvrir ses besoins en matière de travaux aériens d'éclairage public et poses souterraines d'éclairage public.

Point 14. Création, suppression et modification de voiries communales – Pourtour Nord de l'extension de la Carrière du Hainaut - Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril les plans pour la création, la suppression et la modification de voiries communales en au nord de l'extension de la Carrière du Hainaut.

Dans le cadre de la modification du plan de secteur, des voiries seront créées aux frais de la Carrière du Hainaut.

Celles-ci concernent :

- une **voirie communale** de 7m de large en pourtour Nord de l'extension de la Carrière du Hainaut ;
- un **tronçon régional** de 7m de large en liaison avec la Route de la Pierre Bleue (demandeur: SPW) ;
- La réalisation d'une **placette** et d'un **parking** accessible par tous les usagers.

Ces aménagements routiers ont été pensés pour une **meilleure sécurisation des lieux**, entre autre pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Une présentation sera faite par le bureau d'étude en séance du conseil ce mardi soir.

Point 15. Etablissement d'enseignement professionnel secondaire inférieur – EEPSSIS – Projet de plan de pilotage – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril le projet de plan de pilotage de l'EEPSIS avant son envoi au Délégué au contrat d'Objetcifs (DCO).

L'EEPSIS fait partie de la première vague des plans de pilotage. L'établissement est donc amené à transmettre son projet de plan de pilotage pour le 30 avril 2019 au Délégué au Contrat d'Objectifs (DCO) pour une première analyse.

Ce plan de pilotage a été réalisé sur base d'objectifs fixés par le Gouvernement et après un diagnostic précis établi par des membres volontaires de l'équipe éducative et pédagogique de l'EEPSIS.

Objectifs:

1. **Adapter les pratiques professionnelles** de l'équipe éducative aux **besoins spécifiques** de chaque élève.
2. **Réduction des violences.** => Création d'un poste « référent comportemental ».
3. **Réduction du taux d'exclusion** définitive.
4. **Augmentation du nombre d'élèves** de forme 3 (enseignement professionnel) qualifiés au terme d'un cursus minimum de 6 ans.

Le présent plan de pilotage a été présenté au Collège communal lors de sa séance du 04 avril 2019 par Monsieur COELAERT, Directeur. Ce dernier a également soumis ce projet aux membres du conseil de participation et à la commission paritaire locale.

Point 16. Conseil de l'enseignement des communes et des provinces – Désignation du représentant au sein de l'assemblée générale – Décision – Vote

Point 17. Pôle social – Plan de cohésion sociale 2020-2025 - Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril le plan de cohésion sociale 2020-2025.

Le plan est élaboré pour une période de 6 ans allant du janvier 2020 à décembre 2025 et doit être cohérent avec le PST.

A partir du 1^{er} janvier 2020, la Région wallonne octroiera une subvention annuelle de 161.513€ avec une participation de la Ville de 25%, c'est-à-dire 40.378€.

Ce qui fait un **subside de 201.892€** au total.

À ce montant s'ajoute un subside octroyé à Soignies pour l'article 20 qui est de 9.755€ à retocéder à une ou plusieurs associations qui développerait un projet définit par la Région wallonne.

Pour rappel, le plan de cohésion sociale à deux objectifs :

1. **Réduire la précarité et les inégalités** en favorisant l'accès effectifs de tous aux droits fondamentaux ;
2. Contribuer à la construction d'une **société solidaire et coresponsable** pour le bien-être de tous.

Pour atteindre ces 2 objectifs, le plan se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux droits fondamentaux répartis en 7 axes :

- Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à l'alimentation ;
- Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Le droit à la mobilité.

Point 18. Réponse aux questions des Conseillers communaux

Point19. Communication(s)

Point 52. ORES ASSETS – Ordre du jour de l'assemblée général du 29 mai 2019 – Approbation - Vote

Point 53. ASBL "Rugby Club Soignies" – Avance de trésorerie – Terrain et Club House – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril la seconde avance de trésorerie pour le Rugby Club Soignies.

Lors d'un précédent conseil communal, une **première avance de 18.100€** avait été demandée. Celle-ci s'est **débloquée en deux fois** :

- Une première partie s'élevant à **12.100€** a été octroyée pour payer les factures rentrées par le club ;
- La seconde avance de **6.000€** est aujourd'hui demandée pour solde à l'auteur de projet.

Pour finaliser le dossier, il y a nécessité de recourir à des auteurs de projets en stabilité et techniques spéciales en plus de leur auteur de projet

principal. Cela représente des **factures supplémentaires à honorer** pour 35.213€. Une **troisième avance de 35.000€** est donc prévue.

Afin de **recupérer ultérieurement ces avances** (via les subsides INFRASPORTS), la Ville a signé des conventions de trésoreries avec l'ASBL.

Point 54. Rue des déportés – Contrat d'égouttage – Prise en charge SPGE – AVENANT – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 23 avril l'amélioration de l'égouttage et le réaménagement de la voirie à la rue des Déportés à Casteau.

Etant donné le montant de **l'attribution du marché plus élevé que l'estimatif**, la SPGE a remis la décision de ne pas subventionner sur base du contrat initial. Un avenant a donc été fixé.

En effet, **une augmentation de 901.731€** est à constater puisque le montant de 1.680.069€ est passé à 2.581.800€.

Ce montant comprend l'égouttage dont le coût s'élève désormais à 943.795€. Ce qui représente un supplément de 447.113€ par rapport à la somme estimée qui était de 514.099€.

Pour ne pas perdre les subsides FRIC et que les travaux puissent se réaliser :

- La SPGE a décidé de **forfaitiser son intervention** (943.795€) ;
- **Un avenant a été fixé** avec modalités spécifiques au contrat d'égouttage de base ;
- **Le paiement se fera en 20 annuités** à raison de 5% de libération/an par la ville, c'est-à-dire **+/- 32.000€/an**.

Point 55. Instauration d'un 2^{ème} pilier pour la pension des agents contractuels communaux et du CPAS - Vote

Point 56. « CERAIC » ASBL – Désignation des représentants à l'AG - Vote